

Concours de recrutement de bibliothécaires

Fonction publique d'État
concours externe - concours interne

Annales Session 2006

sous la direction de Raymond BERARD
Conservateur général des bibliothèques, président du jury

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

enssib
école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Table des matières

1 - <u>CADRE GÉNÉRAL DU CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRES – SESSION 2006</u>	3
1. <u>Les textes, la constitution du corps</u>	3
2. <u>L'organisation administrative et le calendrier</u>	3
3. <u>Principales données chiffrées</u>	4
4. <u>Les candidats</u>	6
5. <u>Le jury</u>	9
2 - <u>DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRES – SESSION 2006</u>	13
1. <u>Epreuves écrites d'admissibilité</u>	13
2. <u>Epreuves orales d'admission</u>	20
3 - <u>CONCLUSION</u>	23
<u>Remerciements</u>	23
4 - <u>SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ DE 1992 À 2004</u>	36
1. <u>Composition</u>	36
2. <u>Note de synthèse (concours externe)</u>	36
5 - <u>SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ – SESSION 2006</u>	38
1. <u>Composition. Concours externe</u>	38
2. <u>Réponse à une question relative à la gestion des bibliothèques. Concours interne</u>	38
6 - <u>QUELQUES SUJETS DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION – SESSION 2006</u>	41
1. <u>Conversation avec le jury. Concours externe et interne</u>	41
2. <u>Langue. Concours externe et interne</u>	41
7 - <u>LISTE DES ADRESSES UTILES</u>	43

1 - Cadre général du concours de bibliothécaires – session 2006

1. Les textes, la constitution du corps

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992, portant statut particulier des bibliothécaires d'Etat, a paru au Journal officiel (JO) du 12 janvier 1992. Il a permis la constitution de ce nouveau corps de catégorie A, dont les membres assurent les missions suivantes, définies par l'article 2 du décret¹ :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Ce décret a prévu, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires. La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe a été fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (JO du 2 avril 1992).

En application du décret portant statut du corps (article 4), un arrêté du 23 août 2005 (JO du 3 septembre 2005) a autorisé au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires. Il indiquait quel serait le calendrier de ces concours. Par arrêté du 8 février 2006 (JO du 17 février 2006), ces deux concours ont été ouverts pour un total de 18 emplois (11 au concours externe, 8 au concours interne). Sur ces 18 emplois, 3 (2 en externe, un en interne) étaient à pourvoir pour la Ville de Paris.

Les modalités d'organisation des concours de recrutement de bibliothécaires et la nature des épreuves ont été fixées par l'arrêté du 30 avril 2004 (JO du 11 mai 2004) qui remplace celui du 12 février 1992 (JO du 20 février 1992). Ce nouvel arrêté, applicable pour la première fois à la session de 2006, a introduit les nouveautés suivantes :

l'épreuve de note de synthèse est étendue au concours interne. Une troisième spécialité est introduite: « sciences juridiques, politiques et économiques » s'ajoutant aux spécialités « lettres, sciences humaines et sociales » et « sciences et techniques »,

concours interne : la composition sur un sujet relatif à la diffusion de l'information et de la culture est remplacée par une question relative à la gestion des bibliothèques. L'épreuve écrite de traduction est supprimée et remplacée par une épreuve orale de langue facultative,

épreuve de langues : nouvelle définition de l'épreuve qui passe du résumé et du commentaire en français à la traduction et à l'échange dans la langue ; suppression du dictionnaire ; ajout de deux nouvelles langues (portugais et arabe).

A noter que la limite d'âge fixée jusqu'à la session de 2004 à 45 ans pour les candidats au concours externe, a été supprimée.

2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation du concours a été confiée au département des concours de l'enssib dirigé par Valérie Tessier, secondée par Marina Lavoué.

Un conservateur général des bibliothèques a présidé le jury. Il a travaillé en étroite collaboration avec le département des concours de l'enssib.

Les inscriptions aux concours externe et interne, ouvertes à partir du 24 octobre 2005, ont été closes le 22 novembre 2005.

¹ Les principaux textes cités sont donnés ci-après.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 23 février 2006 dans deux centres en métropole (Paris et Lyon) et dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer : Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Guadeloupe, Martinique, La Réunion.

Les épreuves orales se sont tenues du 27 au 29 juin 2006 au Domaine de la Bachasse à Sainte-Foy-lès-Lyon. Les résultats ont été rapidement publiés sur le site web de l'enssib. Un arrêté du 1^{er} novembre 2006, pris par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a validé les résultats des deux concours.

Calendrier du concours 2006

Publication de l'arrêté d'ouverture du concours au <i>Journal officiel</i>	23 août 2005
Clôture des inscriptions	22 novembre 2005
Arrêté de nomination du jury	22 février 2006
Epreuves écrites d'admissibilité	23 février 2006
Publication de l'arrêté fixant le nombre d'emplois au <i>Journal officiel</i>	8 février 2006
Epreuves orales d'admission	du 27 au 29 juin 2006
Délibération finale du jury	29 juin 2006
Publication des résultats sur le site http://www.enssib.fr	5 juillet 2006

3. Principales données chiffrées

A la date de clôture des inscriptions, 5257 dossiers avaient été demandés.

La recevabilité des dossiers a été examinée en deux temps, comme lors des sessions précédentes : avant les épreuves écrites pour les candidats au concours interne, après pour les candidats au concours externe.

Données chiffrées sur l'organisation du concours 2006

	Concours externe	Concours interne	Total
Postes offerts	11	7	18
Dossiers demandés	NC	NC	5257
Candidats inscrits	2581	602	3183
Candidats présents ²	1368	456	1824
Candidats admissibles	38	35	73
Candidats admis sur les listes principales	11	7	18
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	12	8	20

² Sur la base des candidats présents aux épreuves de composition (externe) et réponse à une question (interne)

Nombre de candidats inscrits par centre à la session 2006

Centre	Concours externe	Concours interne	Total
Lyon	702	111	813
Paris	1826	474	2300
La Réunion (Saint-Denis)	27	6	33
Guadeloupe	12	5	17
Martinique(Schœlcher)	12	2	14
Nouvelle-Calédonie (Nouméa)	0	1	1
Tahiti (Papeete)	1	2	3
Guyane (Cayenne)	1	1	2
Total	2581	602	3183

Evolution des candidatures aux concours non exceptionnels depuis 1992

	Concours externe	Concours interne	
1992	764	Non ouvert	
1996	3 412	417	10,89 % du total
1998	3 807	402	9,55 %
2000	3 301	327	9,01 %
2002	2 230	478	17,65 %
2004	2 330	531	18,56 %
2006	2581	602	18,91 %

Le nombre de candidats a augmenté de près de 11% depuis la session 2004. Avec 18,91% du total des inscrits, la part des candidats au concours interne a encore progressé.

Proportions d'admis et d'admissibles à la session 2006

	Concours externe	Concours interne	Ensemble
Admissibles/nombre de présents	38/1368 2,77 %	35/456 7,67 %	73/1824 4 %
Admis/nombre de présents	11/1368 0,8 %	7/456 1,53 %	18/1824 0,98 %
Admis/admissibles	11/38 28,94 %	7/35 20 %	18/73 24,65 %

Le taux de sélectivité du concours de bibliothécaires est très élevé : pour évaluer la sélectivité d'un concours, on rapporte habituellement le nombre d'admissibles et d'admis au nombre d'inscrits. Mais, aux concours de bibliothécaires, un fort pourcentage d'inscrits ne se présente pas aux épreuves écrites. Il apparaît donc plus judicieux d'évaluer la sélectivité de ce concours en fonction du nombre de candidats internes et externes qui ont effectivement concouru : pour l'admissibilité, ce taux est de 2,77 % au concours externe et de 7,67 % au concours interne, pour l'admission, ces mêmes taux sont respectivement de 0,8 % et 1,53 %.

Dès lors qu'il se présentait aux épreuves de la session 2006, un candidat externe avait une probabilité sur 136 d'être admis (une sur 50 en 2004) et un interne une probabilité sur 65 (une sur 16 en 2004).

La conjugaison du nombre élevé de candidats et du faible nombre de postes offerts fait que la session 2006 de ce concours enregistre les plus faibles taux de réussite.

Le concours de recrutement de bibliothécaires demeure – et encore plus cette année que lors des sessions précédentes – plus sélectif que le concours de recrutement de conservateurs dont les taux de réussite pour l'admission (rapport admis / présents) furent les suivants en 2005 :

concours externe : 2,67%,

concours interne : 8,84%.

4. Les candidats

Concours externe

Le nombre de candidats enregistre une croissance continue depuis 2002 après la baisse significative constatée cette année là.

Le concours de bibliothécaires continue de se caractériser par un très fort taux de défection à l'écrit parmi les candidats externes. Alors que, généralement, les concours des bibliothèques connaissent un taux d'abstention d'environ 30% pour les épreuves d'admissibilité, le pourcentage de défection des candidats bibliothécaires dépasse le plus souvent 40% et atteint même un sommet de près de 47 % en 2006.

Concours interne

Les désistements constatés pour le concours interne sont beaucoup moins conséquents mais peuvent toutefois être considérés comme assez élevés (plus de 20% à chaque session).

Les tableaux statistiques relatifs à chaque concours fournissent de nombreux éléments chiffrés concernant les candidats³, qu'il convient toutefois d'interpréter avec précaution, notamment les pourcentages d'admissibles et d'admis, en raison du très faible nombre de postes ouverts au recrutement.

Evolution des candidatures aux concours non exceptionnels depuis 1992

Concours externe	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Nombre d'inscrits	764	3 412	3 807	3 301	2 230	2 330	2581
Nombre d'absents	281	1 502	1 545	1 264	973	988	1213
Défection (%)	36,78%	44%	40,58%	38,29%	43,63%	42,4%	46,99 %

Concours interne	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Nombre d'inscrits	417	402	327	478	531	602
Nombre d'absents	90	107	80	109	123	146
Défection (%)	21,6%	26,6%	24,46%	22,8%	23,16%	24,25 %

4.1 La répartition hommes/femmes

Les femmes constituent la majorité des candidats : 72,26% des candidats au concours externe et 70,77% au concours interne. Si le nombre de femmes parmi les admis du concours externe est encore plus élevé (90,91%), par contre elles ne représentent plus que 57,14% des admis du concours interne.

³ Voir les *Tableaux statistiques*.

4.2 La répartition par âge

Parmi les inscrits du concours externe, c'est le groupe des 26 à 30 ans qui prédomine (40,06%) suivi par celui des 21 à 25 ans (30,92%). Les 26 -30 ans sont encore plus nombreux parmi les admis avec 54,55%. Le groupe des 31-35 ans, qui représentait 17,13% des candidats, n'obtient aucun admis.

Les équilibres sont différents au concours interne, où intervient l'expérience professionnelle et personnelle. Les tranches d'âge qui obtiennent le plus d'admis sont les 36-40 ans (3 admis) et les 27-30 ans (2 admis).

4.3 La répartition par diplôme et par spécialité

Au cours des sessions précédentes⁴, on avait constaté que plus un candidat externe était diplômé, plus ses probabilités d'être reçu étaient grandes. Si ce constat demeure, il doit être sérieusement modulé.

Ce sont les candidats de niveau Bac +4 qui sont les plus nombreux à être admis (63,64%) suivis à égalité par les Bac +3 et les Bac + 5 (18,18%).

Pour les Bacs +6, la session 2006 confirme les chiffres des sessions antérieures où ce niveau élevé de diplôme n'a jamais compté d'admis.

Le constat est similaire pour le concours interne : le meilleur taux de réussite se situe à Bac + 4 (57,14%) dans une proportion encore plus forte qu'en 2004 (40%).

Les résultats du concours sont plus encourageants cette année pour les candidats venant des disciplines scientifiques et médicales : avec 4,38 % des candidats, ils obtiennent un pourcentage identique d'admissibles et 5,55 % des admis.

En ce qui concerne le droit, l'économie, la gestion et les sciences politiques, le nombre de candidats relevant de ces disciplines est stable.

Avec 8,81% des candidats, 11,42 % des admissibles et 22% des admis, la filière Droit obtient d'excellents résultats.

Le poids des candidats relevant des sciences de l'information et de la communication augmente encore. Ils obtiennent de bons résultats : près de 10 % des inscrits, 16 % des admissibles et 16% des admis.

Session après session, le concours de bibliothécaires apparaît très efficace pour le recrutement de candidats relevant du champ des lettres (50 % des admis pour 47 % des inscrits aux concours). Les sciences humaines et sociales ont des résultats décevants (un seul admis sur l'ensemble des listes pour 894 candidats).

⁴ Ces données n'avaient pas fait l'objet de statistiques lors du premier concours externe de bibliothécaire (1992). L'évolution des spécialités des candidats ne peut être examinée qu'à partir de la session 1996.

Evolution des candidatures par spécialité depuis 1996

Sciences**

	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Inscrits	199	176	115	93	115	130
Pourcentage / inscrits	5,2 %	4,18 %	3,17 %	3,43 %	4,33 %	4,35 %
Admissibles	2	7	4	3	6	3
Pourcentage / admissibles	0,89 %	3,21 %	1,96 %	2,30 %	3,35 %	4,28 %
Admis LP*	0	0	1	0	3	1
Admis LC*	1	4	2	3	1	2

Droit***

	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Inscrits	493	484	287	183	261	263
Pourcentage/ inscrits	12,87 %	11,5 %	8,78 %	6,75 %	9,83 %	8,81 %
Admissibles	23	29	10	11	11	8
Pourcentage/ admissibles	10,31 %	13,3 %	9,80 %	10 %	6,14 %	11,42 %
Admis LP*	6	8	3	2	3	4
Admis LC*	1	5	4	6	1	2

Sciences de l'information****

	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Inscrits	226	226	210	198	217	295
Pourcentage/ inscrits	5,9 %	5,4 %	6,4 %	7,31 %	8,17 %	9,88 %
Admissibles	12	11	6	9	14	11
Pourcentage/ admissibles	5,38 %	5,04 %	5,88 %	6,92 %	7,82 %	15,71 %
Admis LP*	4	2	0	2	2	3
Admis LC*	1	0	4	4	5	1

* Liste principale et liste complémentaire.

** *Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, mathématiques, physique, chimie, informatique, sciences de l'ingénieur, etc.*

*** *Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc.*

**** *Information, communication, documentation.*

4.4 La répartition par grade et par type d'établissement (concours interne)

Quatre admis sur 7 sont des bibliothécaires adjoints spécialisés, qui constituent de loin le vivier principal de candidats (223 inscrits, soit 37,04 %).

Le rapport de la session 2004 faisait état d'une baisse constante du pourcentage des inscrits issus des bibliothèques de lecture publique depuis l'ouverture des concours internes non exceptionnels.

On note un léger redressement en 2006 alors que le pourcentage de candidats issus des BU régresse de 4 points et que la part des candidats BNF s'érode légèrement

Lors de cette session 2006, les candidats des bibliothèques universitaires sont majoritaires aussi bien pour les inscriptions que sur la liste des reçus. Les candidats venant des bibliothèques municipales ont un seul reçu, de même que les bibliothèques de grands établissements. La BNF n'a aucun reçu en liste principale mais deux en liste complémentaire.

Evolution des candidatures au concours interne selon le type d'établissement

	Bibliothèques universitaires		Bibliothèques de lecture publique ⁵		Bibliothèque nationale de France	
	Inscrits	Admis LP*	Inscrits	Admis LP*	Inscrits	Admis LP*
1996	39 %	21 %	22,5 %	46 %	23 %	17 %
1998	34 %	10 %	30 %	35 %	20,5 %	40 %
2000	39 %	43 %	15 %	0 %	29 %	15 %
2002	45,8 %	40 %	13,6 %	13,3 %	25 %	40 %
2004	52,5 %	56 %	10,5 %	12 %	24,5 %	24 %
2006	48,01%	42,86%	11,12%	14,29%	22,59%	0%

* Liste principale

4.5 La répartition par région de résidence

La région Île-de-France reste prédominante : on y recense 1121 candidats (35,21% du total) : 50,83% des candidats internes et 31,58 % des candidats externes. La région Rhône-Alpes vient en second avec 402 candidats (12,60%)

Ces deux régions ont eu respectivement 8 et 4 admis aux deux concours.

5. Le jury

La taille d'un jury dépend du flux de candidats, du nombre et de la nature des épreuves et du mode de correction (simple ou double correction). Une des difficultés consiste à devoir constituer le jury avant de connaître le nombre de candidats présents lors des épreuves.

En 2006, le nombre des inscriptions a très sensiblement augmenté (+ 11,25 %). Cette session, avec seulement 18 postes offerts, s'est située parmi celles offrant le moins de possibilités aux candidats.

⁵ Bibliothèques de lecture publique : bibliothèques municipales + bibliothèques départementales de prêt + Bibliothèque publique d'information.

Evolution du concours depuis 1992

	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Postes offerts	20	48	40	16	32	52	18
Membres du jury	53	148	140	125	113	128	142
Candidats inscrits	764	3 829	4 209	3 268	2 708	2 861	3183
Soit par rapport à la session précédente		+ 400 %	+ 9,9 %	- 13,80 %	- 17,13 %	+ 5,65 %	+ 11,25%
Nombre et pourcentage des candidats au concours interne	Concours externe seul	417 10,89 %	402 9,55 %	327 10 %	478 17,65 %	531 18,56 %	602 18,91%
Candidats présents à l'écrit	483	2 237	2 557	2 284	1 626	1 750	1824
Admissibles	71	223	218	102	130	203	73
Admis	20	48	40	16	32	52	18
Liste complémentaire	7	40	38	50	50	43	20
Nombre de candidats par poste offert	38	79	105	204	84	55	176

Le jury de la session 2006 a été presque entièrement renouvelé. Le *Guide des jurys des concours de bibliothèque*⁶ précise en effet qu'il « *convient de renouveler périodiquement les jurys [...] afin d'enrichir ces derniers par l'expérience et les pratiques acquises dans d'autres recrutements. Il est conseillé de renouveler complètement un jury sur 4 ou 5 sessions* ».

Une proportion importante des membres du jury de la session 2004 ayant siégé pendant au moins quatre sessions, le président s'est attaché à constituer un nouveau jury en s'appuyant sur ses contacts et sur le vivier constitué par le Département des concours de l'enssib. Ce fut un exercice long et difficile. Le président tient ici à remercier les collègues qui ont accepté de s'investir dans le recrutement des futurs bibliothécaires ainsi que leurs directeurs, qui, la plupart du temps, l'ont aidé dans cette tâche.

Il regrette que la réglementation sur les temps partiels empêche de recruter des professionnels exerçant leurs fonctions à temps partiel, situation très fréquente dans les corps très féminisés des personnels des bibliothèques.

Au total, c'est un jury de 142 personnes⁷ qui a fonctionné en 2006.

5.1 Le jury général

Pour le jury général avaient été recrutés 121 correcteurs. Une double correction a été appliquée aux épreuves de composition et à celles de note de synthèse. La double correction s'est faite en aveugle. Le second correcteur n'avait pas connaissance de la note ni des appréciations de son collègue de binôme. Un échange est intervenu entre chaque binôme avant l'envoi des notes à l'enssib. Le jury souligne à nouveau l'efficacité de la double correction pour la notation.

Le jury général comprenait 42 hommes et 79 femmes et était composé de :

- 81 conservateurs de bibliothèques,
- 9 conservateurs généraux,
- 29 bibliothécaires,
- 2 autres personnels.

⁶ Guide publié par la Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA), Bureau des concours, août 2005.

⁷ Voir l'arrêté de nomination du jury.

Le président s'est attaché à augmenter le nombre de bibliothécaires (20 en 2004, 29 en 2006) mais s'est heurté au nombre limité des effectifs du corps.

Le corps des bibliothécaires d'Etat ayant vocation à exercer dans des bibliothèques dépendant du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture et de la Communication et d'autres ministères, le président s'est efforcé de constituer un jury comprenant un nombre important de professionnels travaillant dans ces bibliothèques. Futurs employeurs des bibliothécaires recrutés, ils ont une bonne connaissance du corps du concours, des fonctions et des métiers concernés, de l'environnement dans lequel ils exercent.

Les bibliothèques universitaires et la BNF constituant le débouché principal du corps des bibliothécaires, le président a choisi une majorité de professionnels issus de ces deux types d'établissements :

83 venaient des bibliothèques universitaires, de grands établissements ou d'institutions spécialisées relevant de l'enseignement supérieur (ABES, CTLES),
11 de la BNF,
6 des administrations centrales ou déconcentrées,
15 de bibliothèques publiques (dont 3 de la Bibliothèque publique d'information),
6 d'organismes divers (URFIST, Ville de Paris, ministère des Affaires étrangères, INSEE, Prytanée national militaire de La Flèche, Documentation française).

5.2 Le jury des épreuves de langues

Le jury de langues comptait 21 membres. Ce jury étant constitué avant les épreuves écrites, des correcteurs doivent être disponibles pour chaque langue (deux nouvelles langues, le portugais et l'arabe, avaient été ajoutés cette année) quel que soit l'effectif de candidats concernés. Cette année, sur les 7 langues proposées, seules 4 ont été retenues par les candidats aux épreuves orales.

Le jury de langues comprenait 9 hommes et 12 femmes et était composé de :

8 conservateurs de bibliothèques,
1 bibliothécaire,
1 ingénieur de recherche,
11 enseignants appartenant à l'enseignement secondaire ou à l'enseignement supérieur.

Ce concours étant un des plus lourds parmi les concours de recrutement des personnels de bibliothèques, le président s'est appuyé sur un vice-président, Georges Perrin, conservateur général des bibliothèques, directeur du Service commun de la documentation de l'université de Provence (Aix-Marseille I). Georges Perrin avait déjà assuré cette fonction lors de la session de 2004, ce qui a permis de ménager une transition bienvenue pour un jury largement renouvelé.

La coordination des différentes épreuves a été prise en charge par les membres du jury suivants qui se sont chargés, avec les groupes qu'ils ont constitués et sous l'autorité du président du jury, de choisir les épreuves, d'en établir le barème de correction et de corriger les copies :

Georges Perrin pour l'épreuve de composition du concours externe,
Louise Audelin, conservatrice au SCD de l'université de Picardie, pour la question relative à la gestion des bibliothèques du concours interne,
Pierre-Yves Renard, directeur de la bibliothèque de l'INSEE, pour la note de synthèse en lettres et sciences humaines et sociales,
Dominique Wolf, conservatrice au SCD de l'université Claude Bernard – Lyon 1 pour la note de synthèse en sciences et techniques,
Marc Dumont, conservateur au SCD de l'université Lille 2, pour la note de synthèse en sciences juridiques, politiques et économiques.

Pour les épreuves orales de conversation avec le jury, trois commissions de quatre correcteurs ont été mises en place sous la responsabilité de Raymond Bérard, Georges Perrin et Jean-Claude Annezer. Isabel Fernandez, directrice de la bibliothèque de l'Institut français du Royaume Uni à Londres, a pris en charge la lourde responsabilité de la coordination des épreuves

de langues. Chacun de ces groupes s'est fixé des lignes directrices et des bases de travail communes, avec une procédure de concertation au long de la notation.

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Cinq réunions ont été organisées :

le 8 novembre 2005 à Arcueil, Maison des examens : présentation du concours, préparation des épreuves d'écrit, préparation des sujets,

le 24 mars 2006 à la BNF (Tolbiac) : remise des copies, organisation de la correction de l'écrit, constitution des binômes pour la double correction des compositions, établissement des barèmes de correction, appel à constitution des équipes d'oral, appel à fournir des sujets d'oral,

le 2 juin 2006 à l'enssib (Villeurbanne) : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité, préparation des épreuves orales,

le 27 juin 2006 à Sainte-Foy-lès-Lyon (Domaine de la Bachasse) : organisation pratique des épreuves orales,

le 29 juin 2006 à Sainte-Foy-lès-Lyon (Domaine de la Bachasse) : délibération pour l'admission, bilan du concours.

2 - Déroulement des épreuves du concours de bibliothécaires – session 2006

Du fait du nombre des épreuves et des coefficients, le total des points obtenus par les candidats est calculé sur 200 en externe (100 aux épreuves écrites d'admissibilité et 100 aux épreuves orales d'admission) comme en interne (100 à l'écrit et 100 à l'oral, seuls les points en-dessus de la moyenne étant pris en compte pour l'épreuve orale facultative de langue). Pour les épreuves d'admissibilité, « une note inférieure à 5 est éliminatoire » (arrêté du 30 avril 2004) ; la note de 5 elle-même n'est pas éliminatoire⁸.

Moyennes d'admissibilité, d'admission et d'inscription en liste complémentaire

Concours externe	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Admissibilité	11,20	12	11,85	12,70	12,60	12,40	13,60
Admission	12,40	13,40	13,50	13,90	13,85	13,65	13,90
Inscription en liste complémentaire	12	12,70	12,75	11,10	10,92	12,05	12,40

Concours interne	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Admissibilité	11,40	10,80	11,20	11,20	10,80	12
Admission	12,56	12,44	13,27	12,84	12,77	12,50
Inscription en liste complémentaire	11,50	11	11,11	10,88	11,66	11,05

1. Epreuves écrites d'admissibilité⁹

Dans tous les groupes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité impérieuse de présenter des copies lisibles : il a dû sanctionner plusieurs copies pour leur manque de lisibilité empêchant parfois les correcteurs, malgré leurs efforts de déchiffrement, de comprendre le raisonnement du candidat. En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre 5 points sur 20.

1.1 Composition (concours externe)

Composition sur un sujet relatif à la diffusion de l'information et de la culture, à l'édition, à la lecture et au rôle et aux missions des bibliothèques (durée : trois heures ; coefficient 2).

Sujet proposé : Le tourisme est-il un atout ou un risque pour la culture ?

Sur 1368 copies, on compte 24 copies blanches et 110 notes éliminatoires. La meilleure note a été 16,5, la moins bonne 0,001.

⁸ Sur les notes obtenues aux deux concours, voir plus loin les *Tableaux statistiques*.

⁹ Voir plus loin les *Libellés des sujets des épreuves écrites d'admissibilité*.

Le sujet de la composition externe proposé lors de cette session ne présentait à priori ni piège, ni difficulté majeure. Il s'inscrivait dans une actualité récurrente depuis plusieurs années, faite de développement culturel au niveau international (restauration ou création de grands musées, expositions internationales, mise en valeur de sites connus ou révélés, etc.) et d'expansion du tourisme à l'échelle mondiale.

De ce fait, ce sujet n'appelait pas de problématiques complexes ou des considérations de très haute philosophie, mais un exposé convenablement ordonné selon un plan clair et progressif enrichi d'exemples et d'illustrations pertinentes voire originales, le tout dans une rédaction correcte et claire.

Comme pour tout sujet de ce type, on attendait des candidats qu'ils définissent dès l'introduction les deux concepts en question. Force est de constater que la notion de « culture » a peu ou mal été définie et que cette absence de clarté a entraîné de nombreuses confusions. Selon les copies et les définitions posées, un déséquilibre très net s'est créé en faveur tantôt de la culture patrimoniale, tantôt de la culture anthropologique. Encore faut-il souligner que cette dernière se borne le plus souvent pour les candidats aux aspects les plus banals (échanges et métissages culturels) dénués d'illustrations probantes.

Le libellé du sujet incitait les candidats à proposer un plan en deux parties : atouts et risques. De ce fait la majorité des copies n'a pas échappé à cet ordonnancement binaire qui a conduit assez fréquemment à une laborieuse paraphrase de l'énoncé du sujet. Très peu de candidats reformulent le sujet et introduisent de manière originale la vraie problématique. Les meilleures copies développent une dialectique plus riche et plus subtile en s'appuyant sur un plan en deux ou trois parties thématiques à l'intérieur desquelles s'articulent les relations positives ou négatives entre les deux concepts.

Il arrive assez souvent que des introductions prometteuses soient suivies de développements relativement pauvres où la part des énoncés purement descriptifs l'emporte sur l'explication ou la démonstration. De très nombreuses copies sont constituées d'un catalogue d'idées simplement affirmées mais très rarement développées. En bref, l'argumentation est souvent relativement faible.

Les correcteurs notent, dans l'ensemble, la faiblesse et la banalité des exemples et des références (le Louvre et Lascaux sont toujours au sommet du « hit-parade » des illustrations fournies par les candidats), qui constituent pourtant les meilleurs indices pour juger du niveau de culture générale des rédacteurs.

Deux travers apparaissent dans de nombreuses copies : la perception manichéenne du tourisme : bon lorsqu'il est « culturel » et condamnable lorsqu'il est « de masse » ; et le détour, aussi artificiel que rassurant pour le candidat, par la bibliothèque, considérée comme un élément majeur du « bon » tourisme culturel.

Certaines idées, relativement fondamentales par rapport à ce sujet, ont trop rarement été évoquées, encore moins traitées : la mise en relation de la demande de tourisme culturel avec l'élévation du niveau d'études, l'intelligence et la générosité des efforts de développement culturel initiés par les états ou les institutions internationales, nationales ou locales, etc...

On relèvera comme d'habitude, la faiblesse de rédaction d'un trop grand nombre de copies où les maladroites d'expression se conjuguent avec la défaillance de l'orthographe.

Toutefois, on notera le nombre relativement faible de notes éliminatoires et le plaisir souvent avoué par les correcteurs à la lecture de bonnes copies « humanistes », intelligentes et bien documentées.

Moyennes de la composition

Concours	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
externe	8,75	8,49	8,40	7,90	8,47	7,95	8,1
interne	Non ouvert	8,48	8,34	8,22	8,43	8,33	Epreuve supprimée

1.2 Note de synthèse (concours externe et interne)

Epreuve identique pour le concours externe et le concours interne.

Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés en langue française portant au choix du candidat, lors de l'inscription, soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales, soit sur les sciences et les techniques, soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Le jury a décidé de retenir des sujets identiques pour les deux concours.

Observations générales

Le jury attend une note de synthèse. Il est donc demandé aux candidats de limiter leur copie à 4 pages maximum. Ce n'est pas une simple recommandation. Le dépassement de ce nombre de pages est lourdement sanctionné.

La note de synthèse doit être le reflet des idées exprimées dans le dossier soumis aux candidats, sans ajout ni digression ou commentaire personnel.

La copie doit être claire, concise et précise.

Le texte final doit être organisé de manière logique et traiter des idées principales tout en mentionnant les idées secondaires, en veillant à respecter leur importance. L'organisation doit être hiérarchisée.

Les citations sont acceptées à condition qu'elles soient mises entre guillemets mais elles doivent rester limitées, la note de synthèse ne sachant se réduire à un simple collage de citations.

Il est possible (mais pas obligatoire) de numéroter les parties, de faire apparaître les principaux titres et de les mettre en valeur en les soulignant. Les phrases de transition sont cependant indispensables. Les titres ne sont en soit ni valorisés ni sanctionnés s'ils restent en nombre limité. En aucun cas le devoir ne doit ressembler à un plan, même détaillé : il doit être rédigé et composé.

La problématique du dossier doit être restituée en deux ou trois parties avec une introduction cohérente.

Les textes des dossiers n'ont pas à être énumérés en préambule. Les références à ces textes doivent être explicites (référence à l'auteur, au titre s'il est significatif, plutôt que *Document n° 1*, mais sans répéter le détail des références bibliographiques).

Résultats de la note de synthèse – session 2006

Concours externe	Lettres, sciences humaines et sociales	Sciences et techniques	Sciences juridiques
Nombre d'inscrits	2179	220	182
Nombre de présents	1277 (58,6 % des inscrits)	139 (63,18 % des inscrits)	86 (47,25% des inscrits)
Moyenne des notes obtenues	8,05	8,77	8,29
Note maximum	17	15	14,5

Concours interne	Lettres, sciences humaines et sociales	Sciences et techniques	Sciences juridiques
Nombre d'inscrits	355	201	46
Nombre de présents	269 (75,77 %des inscrits)	167 (83,08 % des inscrits)	35 (76,08 %)
Moyenne des notes obtenues	8,22	8,43	8,88
Note maximum	15,5	17	15

Moyennes de la note de synthèse

	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Lettres, sciences humaines et sociales	8,51	8,5	8,43	7,95	7,74	8,04	8,05
Sciences et techniques	9,73	8,48	9,10	9,26	9,52	9,11	8,77
Sciences juridiques¹⁰							8,29

Avec 81 copies blanches et 180 notes éliminatoires, l'épreuve de note de synthèse est sélective.

Lettres et sciences humaines et sociales
Dossier portant sur différents aspects de la culture en Europe

9 documents, 25 pages

C'était un dossier assez difficile qui rassemblait des textes de réflexion et d'information selon des approches historiques, littéraires, artistiques ou politiques. Les meilleurs candidats ont su rendre compte de façon tempérée de toutes ces approches, en mesurant bien la densité inégale des différents documents. Il ne s'agissait pas de restituer un catalogue d'actions de l'Union européenne en faveur de la culture, ni de s'en tenir à un propos général (voire vague) sur la notion de culture.

Plusieurs plans étaient envisageables pour la note. Il était possible dans un premier temps de dégager les éléments théoriques, historiques et artistiques constitutifs (ou non) d'une culture européenne avant d'évaluer, dans un deuxième temps, comment les questions culturelles étaient prises en compte (ou non) en termes de politiques par l'Union européenne. On pouvait également choisir un plan postulant d'abord puis critiquant ensuite, dans l'ensemble de ses dimensions et sur la base des éléments présents dans le dossier, l'idée d'une culture européenne. Si certaines constructions sont revenues plus fréquemment, aucun plan n'a d'ailleurs constitué la garantie d'une copie réussie.

Certains textes, en particulier ceux abordant la dimension économique des activités culturelles et la position de l'UE à cet égard, ont pu donner lieu dans certaines copies à des commentaires de nature polémique. C'est bien évidemment rédhibitoire. S'il faut rendre compte des idées contenues dans les textes, quelle que soit leur nature, il ne revient pas au candidat de livrer des

¹⁰ Cette nouvelle spécialité a été introduite pour la première fois en 2006

réflexions personnelles. Les meilleures copies sont donc celles qui ont su trouver un équilibre : un sens de la synthèse qui ne verse pas dans la généralité, une présentation et une hiérarchisation des idées qui ne soit pas une succession de citations.

Si l'on excepte quelques copies, plutôt rares, vraiment indigentes, l'exercice a été assez bien compris, mais la faiblesse d'un aspect ou d'un autre pénalise la majorité des candidats : ici l'expression, manquant de netteté, n'a pas rendu compte des textes avec suffisamment de précision ; là un plan déséquilibré ou insuffisamment structuré nuit à l'exposé. Parfois enfin, on constate de brutales variations à l'intérieur d'une même copie : les deux premières pages font très bonne impression (l'introduction est soignée, le plan proposé est pertinent et le développement est engagé avec savoir-faire) puis la qualité baisse (l'expression se dégrade, les idées ne sont plus qu'ébauchées, le propos prend un tour généraliste). Certaines notes ne sont pas achevées. Les candidats doivent donc maîtriser le temps imparti. Globalement, la syntaxe et l'orthographe sont respectées même si quelques copies présentent un nombre de fautes important pour un concours de cette catégorie. Enfin, certaines écritures sont non seulement peu soignées, mais parfois illisibles. Cela nuit grandement à la compréhension des copies.

Sciences et techniques Dossier sur le réchauffement climatique

6 documents, 25 pages

Une quantité croissante d'indices témoigne d'un réchauffement de la planète et d'autres modifications du système climatique. Aujourd'hui, quasiment tous les scientifiques s'accordent à imputer l'essentiel de cette évolution sur les dernières décennies du XXe siècle aux gaz à effet de serre produits par les activités humaines. Les conséquences tant pour les sociétés, les économies et l'environnement font du réchauffement climatique un des enjeux mondiaux du XXIe siècle nécessitant l'élaboration d'une politique de prévention et d'adaptation reposant sur deux piliers : la poursuite des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre les objectifs du protocole de Kyoto d'une part, et d'autre part la mise en œuvre d'une véritable politique d'adaptation afin d'aider les pays à affronter dans les meilleures conditions les impacts liés au changement climatique.

Les différents textes composant le dossier permettaient d'appréhender la question du réchauffement sous l'angle scientifique et technique, social et politique en présentant les signes du changement climatique, la vulnérabilité à ces changements et les stratégies de prévention.

Dans l'ensemble, la nature de l'exercice est comprise : les copies sont structurées à partir d'une introduction qui annonce la problématique et le plan, plan que l'on retrouve dans les devoirs. Si la majorité des candidats a su construire un plan bâti autour d'une articulation « problèmes/solutions », en revanche, les idées secondaires ont souvent été peu traitées et rares sont les copies où les données scientifiques sont exploitées au-delà de la simple description. Plus généralement, peu nombreuses sont les copies qui proposent une réelle problématique dans leur façon d'aborder le dossier. Il en ressort des notes qui s'apparentent plus à un catalogue d'effets néfastes et à une liste des solutions envisageables peu hiérarchisées qu'à un travail de synthèse.

Pour autant, on peut relever des fautes récurrentes dans la compréhension formelle de l'exercice

:

les introductions sont majoritairement trop longues, poussant les candidats à dépasser le nombre de pages autorisées. La présence d'une conclusion semble être considérée comme primordiale, quitte à négliger la fin de la rédaction de la dernière partie de la note, alors que les candidats auraient sans doute gagné à faire l'inverse (complétude des idées et absence de conclusion),

les parties sont trop souvent déséquilibrées (les causes et conséquences sont développées plus longuement que les solutions), les candidats n'ayant sans doute pas réussi à bien gérer leur temps.

Les notes en dessous de la moyenne sont le fait de copies trop longues ou, inversement, inachevées, lacunaires quant à l'exploitation des documents et dans lesquelles la grammaire et la syntaxe sont par trop malmenées.

La maîtrise de la langue écrite reste d'ailleurs problématique pour un nombre non négligeable de candidats qui semblent avoir totalement oublié les règles d'accord et d'accentuation de la langue française.

Sciences juridiques, économiques et politiques Dossier sur l'excès de réglementation en France

8 documents, 21 pages

Cette option, qui est proposée depuis plusieurs années au concours de conservateurs, était, pour la première fois, proposée au concours de bibliothécaires d'Etat.

De manière générale, le jury attend avant tout un devoir écrit dans une langue claire et correcte. En effet, la perception de beaucoup de candidats est celle d'une épreuve relativement technique. Il convient cependant de rappeler que la note de synthèse est avant tout un travail rédigé devant en respecter tous les critères.

Le texte doit être organisé de manière logique, concise et se faire le reflet des idées exprimées dans les textes proposés, sans commentaire personnel de la part du candidat. La note de synthèse est donc le résultat d'un travail préalable de sélection des idées, débouchant sur une construction synthétique organisée. En ce sens, la problématique est essentielle car elle guide l'organisation du devoir.

La note est un texte rédigé et composé : s'il est possible, pour la clarté de l'exposé, de faire apparaître les titres des principales parties et sous-parties, ce choix ne revêt cependant aucun caractère obligatoire et doit être mesuré. En aucun cas en effet le travail ne doit ressembler à un plan détaillé.

Il semble enfin important de souligner que la note de synthèse ne saurait être confondue avec la note administrative (épreuve proposée dans les concours administratifs) ni avec la synthèse de documents demandée dans certains concours d'enseignement (par exemple le Capes de documentation).

Concernant l'option choisie, le jury a clairement orienté son choix, cette année, vers les sciences juridiques. Il s'est efforcé de fournir des textes clairs, en nombre suffisant (8 documents) et issus de sources variées (presse générale, juridique, documents officiels). En ce sens, le nombre et la typologie des textes semblent relativement attendus, de même que le sujet.

Pour les bons candidats, on a noté une bonne maîtrise de la technique de la note de synthèse, ainsi qu'une aisance dans les problématiques juridiques.

A l'inverse, les erreurs le plus souvent constatées tiennent à la fois à une mauvaise maîtrise de la langue française, une absence de synthèse provoquant parfois un devoir trop long, et un travail mal bâti dont les éléments attendus (introduction et développement notamment) sont absents, déséquilibrés ou peu maîtrisés. En outre, plusieurs copies révélaient une mauvaise sélection des idées ou, très nettement, une « impasse » complète sur certains textes plus difficiles (incompréhension ou difficulté de gestion du temps ?).

Concernant les spécificités de l'option, le jury a constaté parfois une réelle méconnaissance de la forme de certains textes juridiques (par exemple la circulaire du 26 août 2003, texte 1), ainsi que des erreurs provoquées par une connaissance très médiocre du système juridique français. L'exemple le plus frappant, constaté dans plusieurs copies, est la confusion entre les compétences propres au gouvernement et celles du parlement, dont la répartition est nettement différente. Le jury a sanctionné sévèrement certains contresens résultant de ce manque de culture civique.

1.3 Réponse à une question relative à la gestion des bibliothèques (concours interne)

Durée : 2 heures ; coefficient 2

Sujet proposé : « Dans le cadre de la politique de mise en valeur de votre bibliothèque, comment envisageriez-vous la mise en place d'un plan de formation des usagers ? Vous vous appuyerez sur le type d'établissement de votre choix »

Ni dissertation, ni question de cours, l'épreuve se voulait avant tout une mise en situation des candidats face à un problème bibliothéconomique concret, tel que de futurs bibliothécaires sont susceptibles d'en rencontrer dans l'exercice de leur profession. Pour autant il ne s'agissait pas d'une note administrative et on attendait des candidats un exposé rédigé, propre à mettre en lumière les étapes d'une réflexion construite.

S'agissant d'une épreuve nouvelle, on pouvait craindre des résultats catastrophiques, ils sont seulement mauvais. Avec une moyenne globale de 8,58, l'impression générale n'est pas bonne. Face à un sujet pourtant d'actualité, les candidats n'ont pas su prendre suffisamment de recul par rapport à leur expérience.

Remarques sur le fond

Si la majorité des candidats est capable de décrire le contenu d'une formation, rares sont ceux qui savent ce qu'est un projet et comment rattacher la formation à un plan construit. La plupart se contente au mieux d'une dissertation générale sur la formation, quand ce n'est pas d'une visite guidée de la bibliothèque.

Les candidats sont le plus souvent trop rapides sur le contexte de la mise en place du plan de formation. Ils confondent très souvent usagers de la bibliothèque et publics cibles du plan. Très peu décrivent comment connaître le public et ses besoins. Les moyens matériels, humains et financiers sont trop souvent envisagés de façon lacunaire. Quant à l'évolution du plan dans le temps et à son évaluation, elles ne sont présentes que dans un nombre infime de copies.

Remarques sur la forme

Même si peu de copies présentent une orthographe et une syntaxe déplorables, au point de rendre le propos incompréhensible, le niveau général de l'expression est faible et en tous cas indigne d'un concours de catégorie A.

En conclusion, on ne peut qu'être déçus par un niveau global beaucoup trop faible, par rapport à ce que l'on est en droit d'attendre de futurs bibliothécaires.

Résultats de la réponse à une question - concours interne

Nombre d'inscrits	602
Nombre de présents	456 (75,75 % des inscrits)
Moyenne des notes obtenues	8,58
Note maximum	16,5
Note minimum	0

2. Epreuves orales d'admission

Le jury d'oral a comporté trois sous-jurys pour l'épreuve de conversation. Chaque sous-jury était composé de quatre membres, dont un bibliothécaire.

Pour l'épreuve de langues n'ont été réunis que quatre sous-jurys (anglais, allemand, espagnol, italien), de deux membres chacun.

Les candidats ont été reçus du mardi 27 juin au jeudi 29 juin. Tous les admissibles se sont présentés aux épreuves orales.

Une concertation régulière entre les commissions destinée à harmoniser la notation était organisée tout au long de la semaine (comparaison des moyennes journalières, des meilleures et moins bonnes notes). Le jury s'est attaché à la cohérence des notes attribuées par les sous-jurys d'oral, de manière à éviter tout dysfonctionnement résultant du découpage du jury.

2.1 Conversation (concours externe et interne)

Conversation avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales. Préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes dont commentaire : environ 10 minutes et conversation, environ 20 minutes. Coefficient 4.

Les textes proposés aux candidats

La série 1 à 17 portait avant tout sur l'environnement documentaire (société de communication, enjeux pédagogiques et culturels des bibliothèques universitaires, évolution des métiers, relations entre informatique et documentation, l'âge du numérique un changement de civilisation?, les biotechnologies et la bioéthique, les débats sur les lois mémorielles...),

La série 18 à 40 portait plutôt sur des faits de société (articles de presse : Le Monde, Libération, Le Canard enchaîné, Archimag).

L'entretien avec le jury

La première partie de l'épreuve consiste en un commentaire du texte tiré au sort, qui n'a pas à être lu au jury. Le jury souhaite entendre un exposé construit, où les points forts sont soulignés.

Dans un second temps, le jury pose des questions, à propos du texte et du commentaire et sur divers sujets. Il s'agit de questions limitées, pour connaître la diversité des domaines d'intérêt des candidats et leur vivacité intellectuelle.

Enfin sont posées quelques questions sur la connaissance ou l'expérience du métier, sur les motivations des candidats.

L'entretien avec le jury doit permettre, à travers la compréhension et le traitement d'un sujet, puis à travers un échange, d'apprécier :

- le niveau de culture générale des candidats,
- leur ouverture d'esprit,
- leur curiosité intellectuelle,
- leur vivacité intellectuelle (compréhension du texte tiré, réaction aux questions),
- leur capacité de réflexion,
- leurs aptitudes et connaissances,
- leur motivation,
- leur aptitude à s'adapter et leur capacité d'évolution.

De trop nombreux candidats semblaient ne pas s'être préparés à ce type d'épreuve : la présentation et la courte analyse du texte n'ont consisté dans bien des cas qu'en une paraphrase

maladroite ; la maîtrise du temps de parole a été inégale, les réponses aux questions du jury ont été présentées avec hésitation et sans beaucoup de cohérence.

Recommandations

A l'issue de l'épreuve le jury espérait avoir une idée claire des aptitudes, des connaissances et des compétences des candidats afin de les départager (niveau, capacité à exercer le métier de bibliothécaire). C'est la motivation qui est devenue l'élément déterminant.

Le jury attendait des candidats qu'ils lui permettent de mieux cerner leur personnalité et leurs compétences et de prouver qu'ils étaient « le candidat idéal » pour l'emploi de bibliothécaire.

Moyennes de l'épreuve de conversation avec le jury

	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Concours externe	10,35	10,13	10,55	10,78	11,54	11,64	11,38
Concours interne	Non ouvert	10,17	10,21	11,22	10,08	9,45	11,04

2.2 Epreuve orale de langues (concours interne et externe)

Epreuve identique pour le concours interne et le concours externe (facultative pour le concours interne)

Epreuve orale de langues comportant la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe, au choix du candidat) suivie d'un échange dans la même langue avec le jury à partir de questions posées par celui-ci portant sur ledit texte Préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction, environ 10 minutes et conversation, environ 20 minutes. Coefficient 1.

L'épreuve orale de langues en 2006 présentait quelques changements en regard des épreuves du concours de 2004. L'absence de dictionnaire pour la traduction, ainsi que la nécessité de répondre aux questions du jury dans la langue étrangère choisie par le candidat, ont sans doute créé quelques inquiétudes auprès de ces derniers. Si la conversation en langue étrangère a pu en pénaliser certains, malgré la simplicité des questions du jury, il ne semble pas que l'absence de dictionnaire ait défavorisé l'ensemble des candidats.

Sur les 67 candidats admissibles aux épreuves d'oral, un candidat (concours interne) avait choisi la langue allemande, 3 avaient choisi l'italien (un interne, 2 externes), 7 l'espagnol (3 externes, 4 internes) et 56 l'anglais (23 internes, 33 externes). Notons qu'aucun des 73 candidats aux épreuves d'oral n'avait choisi le russe, l'arabe ou le portugais (ces deux dernières langues constituant une nouveauté par rapport à 2004). Ainsi, les trois quarts des candidats à l'oral avaient préféré, par défaut pour une majorité d'entre eux, choisir la langue anglaise.

Les textes présentés étaient tous des articles de journaux issus de la presse quotidienne ou mensuelle, généraliste (plus rarement régionale ou spécialisée). Leur longueur était variable, tout dépendait de la difficulté du texte. Les passages à traduire, toujours en fonction de la difficulté linguistique, variaient entre 12 et 20 lignes environ. Ces articles, à portée culturelle ou relatant un fait d'actualité ou de société, devaient offrir aux candidats la possibilité d'élargir le débat et de pouvoir échanger et débattre avec le jury autour des thèmes évoqués par le texte.

Le jury avait préalablement établi une grille d'évaluation des épreuves, selon laquelle la traduction était notée sur 8, alors que la compréhension de l'ensemble du texte, ainsi que l'expression du candidat étaient notées sur 12. On entend par « compréhension », l'aptitude du candidat à répondre non seulement à des questions fines, portant sur le sens littéral du texte, mais également à des questions plus générales, portant sur le contexte, l'environnement du texte. L'expression orale du candidat, à savoir son aisance, son vocabulaire, sa prononciation, étaient aussi

évalués. Dans le cas de la traduction, le jury a tenu à pénaliser une mauvaise expression en langue française.

Les résultats sont globalement meilleurs pour les candidats qui n'avaient pas choisi la langue anglaise. L'expression d'un vrai choix est sans doute la manifestation d'une compétence linguistique particulière. C'est cette constatation qui avait prévalu lorsqu'il avait été question d'ajouter deux langues supplémentaires (arabe, portugais) à cette épreuve.

Ainsi, la seule candidate pour l'épreuve d'allemand a obtenu un excellent résultat. Les trois candidats aux épreuves d'italien ont également obtenu d'assez bons résultats. Pour l'espagnol, les résultats sont relativement bons. Les traductions étaient en général assez réussies, les candidats ayant démontré qu'ils avaient compris le texte, mais le niveau de langue à l'oral était plus moyen.

Les épreuves pour l'évaluation de la langue anglaise offrent des résultats tout à fait différents. D'évidence, certains très bons candidats avaient effectué un véritable choix et pouvaient faire admettre un bon, voire très bon, niveau de langue. Mais pour la grande majorité, le passage à traduire a posé de vrais problèmes, le texte était peu ou mal compris, le niveau de langue très moyen. Qui plus est, pour certains, un manque évident de connaissance du monde anglo-saxon pouvait s'avérer très handicapant (les textes pouvant traiter du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis ou de l'Australie...).

De façon générale, le jury invite le candidat à accorder une attention particulière à la compréhension générale du texte, aux enjeux exprimés par l'auteur. Il lui conseille très vivement de lire régulièrement la presse écrite (nationale ou régionale), afin d'enrichir son vocabulaire et de se tenir informé de l'actualité culturelle

Répartition des admissibles à l'épreuve orale de langues

	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Anglais	50 (70,42 %)	108 (69,67 %)	112 (76,19 %)	41 (75,92 %)	41 (69,49 %)	55 (65,47 %)	56 (83,58 %)
Allemand	9 (12,67 %)	17 (10,96 %)	10 (6,80 %)	3 (5,55 %)	9 (15,25 %)	17 (20,23 %)	1 (1,49 %)
Espagnol	8 (11,26 %)	23 (14,83 %)	16 (10,88 %)	10 (18,51 %)	6 (10,17 %)	9 (10,71 %)	7 (10,44 %)
Italien	4 (5,63 %)	6 (3,87 %)	7 (4,76 %)	0	3 (5,08 %)	3 (3,57 %)	3 (4,47 %)
Russe	0	1 (0,65 %)	2 (1,36 %)	0	0	0	0
Total	71	155	147	54	59	84	67

Moyennes à l'épreuve orale de langues

	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006
Anglais	11,28	10,86	12,41	11,42	11,69	12,66	10,52
Allemand	15,12	13,65	14,01	15	14,56	13,16	13,57
Espagnol	13,28	14	11,30	10,71	11,13	15,61	15,17
Italien	15	12,92	13,14	*	13	14,17	17,00
Russe	*	17	16,5	*	*	*	*
Moyenne		11,76	12,50	11,39	12,14	13,13	11,34

* Pas de candidats.

3 - Conclusion

La session 2006 a connu des nouveautés importantes :

à l'écrit du concours interne, introduction de la note de synthèse, épreuve plus proche du travail professionnel et exigeant tout autant de culture générale ;

transfert de l'épreuve de langue de l'écrit à l'oral, avec un moindre coefficient pour le concours interne, nouvelle définition de l'épreuve orale de langues qui passe du résumé et du commentaire en français à la traduction et à l'échange dans la langue ; l'épreuve devient facultative au concours interne. Cette épreuve devient ainsi une véritable épreuve de langues permettant de tester les capacités linguistiques des candidats,

augmentation du nombre des langues proposées (arabe et portugais). Aucun admissible n'a toutefois retenu aucune de ces 2 langues,

redéfinition de l'épreuve orale de conversation, qui introduit une part de professionnalisation.

La session 2006 du concours de recrutement de bibliothécaires fut une des plus sélectives de ces dernières années, conjuguant un nombre élevé de candidats et un nombre restreint de postes offerts. Les listes complémentaires d'admission (12 en externe, 8 en interne) comprenaient des candidats de grande qualité. Jusqu'en 2004, ce concours n'était ouvert que tous les 2 ans, les listes complémentaires étant utilisées pour pourvoir les emplois de bibliothécaires vacants dans l'année qui suit le concours. Le jury regrette la décision subite d'organiser un nouveau concours dès 2006 (le rythme biennal devant être repris par la suite) qui remet en cause le principe existant d'utilisation des listes complémentaires.

Remerciements

Le président du jury exprime ses remerciements à Mme Valérie Tessier, responsable du département des concours de l'enssib, puis à son successeur, M. Henri Flottes, ainsi qu'à leur équipe qui a assuré l'organisation administrative et matérielle de ce concours.

Le jury de recrutement des bibliothécaires n'est jamais facile à constituer. Le président du jury est profondément reconnaissant à tous les membres du jury qui ont accepté de consacrer du temps au recrutement de futurs bibliothécaires. Sa reconnaissance va également aux établissements qui ont permis la participation de leurs agents et à la BNF qui a accepté d'accueillir une réunion du jury à Tolbiac.

Il tient à remercier tout particulièrement ses collègues qui ont accepté d'assurer la coordination des épreuves, tâche lourde en temps de travail comme en responsabilités, et qui ont contribué à la rédaction de ce rapport : MM Georges Perrin, vice-président du jury, Pierre-Yves Renard, Marc Dumont et Jean-Claude Annezer ; Mmes Dominique Wolf et Louise Audelin. Que tous soient ici chaleureusement remerciés. Seul leur investissement a permis au président du jury de faire face à la mission redoutable qui lui avait été confiée sans délaissier ses responsabilités au sein de son établissement.

Enfin, nous n'oublions pas de citer M. Albert Poirot, inspecteur général des bibliothèques, qui avait présidé le jury du concours 2004. Ses conseils à un nouveau président furent précieux et son rapport a été abondamment utilisé pour la rédaction du présent document.

Tableaux statistiques du concours de bibliothécaire d'État – session 2006
Concours externe

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	716	27,74%	7	18,42%	1	9,09%	1	8,33%
Femmes	1865	72,26%	31	81,58%	10	90,91%	11	91,67%
Total	2581		38		11		12	

2. Répartition par date de naissance

Date de naissance		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
plus de 55 ans	1948	1		0		0		0	
	1950	1		0		0		0	
	sous-total	2	0,08%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	1951	3		0		0		0	
	1952	4		0		0		0	
	1953	4		0		0		0	
	1954	2		0		0		0	
	1955	4		0		0		0	
sous-total	17	0,66%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
de 46 à 50 ans	1956	6		0		0		0	
	1957	2		0		0		0	
	1958	3		0		0		0	
	1959	10		0		0		0	
	1960	11		0		0		0	
sous-total	32	1,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
de 41 à 45 ans	1961	20		0		0		0	
	1962	22		0		0		0	
	1963	15		0		0		0	
	1964	21		2		1		1	
	1965	17		0		0		0	
sous-total	95	3,68%	2	5,26%	1	9,09%	1	8,33%	
de 36 à 40 ans	1966	30		0		0		0	
	1967	28		0		0		0	
	1968	24		0		0		0	
	1969	38		1		0		0	
	1970	41		2		1		0	
sous-total	161	6,24%	3	7,89%	1	9,09%	0	0,00%	
de 31 à 35 ans	1971	66		0		0		0	
	1972	85		0		0		0	
	1973	98		0		0		0	
	1974	91		1		0		1	
	1975	102		0		0		0	
sous-total	442	17,13%	1	2,63%	0	0,00%	1	8,33%	
de 26 à 30 ans	1976	121		1		1		0	
	1977	185		2		1		1	
	1978	211		1		0		0	
	1979	258		5		1		2	
	1980	259		6		3		2	
sous-total	1034	40,06%	15	39,47%	6	54,55%	5	41,67%	
de 21 à 25 ans	1981	276		6		1		2	
	1982	251		7		1		2	
	1983	172		4		1		1	
	1984	89		0		0		0	
	1985	10		0		0		0	
sous-total	798	30,92%	17	44,74%	3	27,27%	5	41,67%	
Total	2581		38		11		12		

3. Répartition par diplôme

Code des diplômes et spécialités :	
0	Spécialité non précisée
P	Professionnel
ES	Economique et social
L	Littéraire
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc ...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...
SI	Information, Communication
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc ...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
STT	Sciences et Technologies Tertiaires

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. BAC3 = licence ou équivalent
Les pères et mères de familles d'au moins 3 enfants sont dispensés de la condition de diplôme.

Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
Sans diplôme		13	0,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC	P	1		0		0		0	
	L	1		0		0		0	
	STT	1		0		0		0	
	sous-total	3	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC2	LA	2		0		0		0	
	sous-total	2	0,08%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC3	LA	479		2		1		1	
	SH	281		1		0		1	
	SI	54		0		0		0	
	SJ	35		1		1		0	
	SN	9		0		0		0	
	ST	17		0		0		0	
	sous-total	874	33,86%	4	10,53%	2	18,18%	2	16,67%
BAC4	LA	523		14		6		4	
	SH	330		7		0		2	
	SI	88		1		0		0	
	SJ	114		2		1		1	
	SN	6		0		0		0	
	ST	15		0		0		0	
	sous-total	1076	41,69%	24	63,16%	7	63,64%	7	58,33%
BAC5	LA	197		5		1		2	
	SH	163		3		0		0	
	SI	67		1		0		1	
	SJ	86		1		1		0	
	SN	16		0		0		0	
	ST	39		0		0		0	
	sous-total	568	22,01%	10	26,32%	2	18,18%	3	25,00%
BAC6	LA	17		0		0		0	
	SH	18		0		0		0	
	SI	1		0		0		0	
	SJ	2		0		0		0	
	SN	5		0		0		0	
	ST	1		0		0		0	
	sous-total	44	1,70%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		2581		38		11		12	

4. Répartition par spécialité

Spécialité	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
LA	1218	47,49%	21	55,26%	8	72,73%	7	58,33%
SH	792	30,88%	11	28,95%	0	0,00%	3	25,00%
SI	210	8,19%	2	5,26%	0	0,00%	1	8,33%
SJ	237	9,24%	4	10,53%	3	27,27%	1	8,33%
SN	36	1,40%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ST	72	2,81%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	2565		38		11		12	

5. Répartition par région et par département

Régions / Département	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
ALSACE								
67 Bas-Rhin	52		1		0		0	
68 Haut-Rhin	11		0		0		0	
sous-total	63	2,44%	1	2,63%	0	0,00%	0	0,00%
AQUITAINE								
24 Dordogne	3		0		0		0	
33 Gironde	71		1		0		0	
40 Landes	6		0		0		0	
47 Lot-et-Garonne	1		0		0		0	
64 Pyrénées-Atlantiques	15		0		0		0	
sous-total	96	3,72%	1	2,63%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE								
03 Allier	7		0		0		0	
15 Cantal	3		0		0		0	
43 Haute-Loire	7		0		0		0	
63 Puy-de-Dôme	40		0		0		0	
sous-total	57	2,21%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE								
14 Calvados	36		0		0		0	
50 Manche	8		0		0		0	
61 Orne	5		0		0		0	
sous-total	49	1,90%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE								
21 Côte-d'Or	27		0		0		0	
58 Nièvre	4		0		0		0	
71 Saône-et-Loire	13		0		0		0	
89 Yonne	6		0		0		0	
sous-total	50	1,94%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BRETAGNE								
22 Côtes-d'Armor	10		0		0		0	
29 Finistère	32		1		1		0	
35 Ille-et-Vilaine	55		0		0		0	
56 Morbihan	11		0		0		0	
sous-total	108	4,18%	1	2,63%	1	9,09%	0	0,00%
CENTRE								
18 Cher	1		0		0		0	
28 Eure-et-Loir	3		0		0		0	
36 Indre	5		0		0		0	
37 Indre-et-Loire	26		2		1		0	
41 Loir-et-Cher	5		0		0		0	
45 Loiret	13		0		0		0	
sous-total	53	2,05%	2	5,26%	1	9,09%	0	0,00%

Régions / Département	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
CHAMPAGNE								
08 Ardennes	5		0		0		0	
10 Aube	8		0		0		0	
51 Marne	19		0		0		0	
52 Haute-Marne	2		0		0		0	
sous-total	34	1,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CORSE								
20 Corse	6		0		0		0	
sous-total	6	0,23%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

Régions / Département	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
MIDI-PYRENEES								
09 Ariège	1		0		0		0	
12 Aveyron	4		0		0		0	
31 Haute-Garonne	76		1		0		1	
32 Gers	7		0		0		0	
46 Lot	2		0		0		0	
65 Hautes-Pyrénées	3		0		0		0	
81 Tarn	8		0		0		0	
82 Tarn-et-Garonne	4		0		0		0	
sous-total	105	4,07%	1	2,63%	0	0,00%	1	8,33%
NORD								
59 Nord	103		3		1		1	
62 Pas-de-Calais	28		0		0		0	
sous-total	131	5,08%	3	7,89%	1	9,09%	1	8,33%
PAYS-DE-LA-LOIRE								
44 Loire-Atlantique	42		0		0		0	
49 Maine-et-Loire	17		0		0		0	
53 Mayenne	8		0		0		0	
72 Sarthe	15		0		0		0	
85 Vendée	6		0		0		0	
sous-total	88	3,41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PICARDIE								
02 Aisne	10		0		0		0	
60 Oise	13		0		0		0	
80 Somme	24		0		0		0	
sous-total	47	1,82%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES								
16 Charente	6		0		0		0	
17 Charente-Maritime	20		0		0		0	
79 Deux-Sèvres	8		0		0		0	
86 Vienne	20		1		0		1	
sous-total	54	2,09%	1	2,63%	0	0,00%	1	8,33%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR								
04 Alpes-de-Hte-Provence	2		0		0		0	
05 Hautes-Alpes	1		0		0		0	
06 Alpes-Maritimes	23		0		0		0	
13 Bouches-du-Rhône	88		4		1		2	
83 Var	12		0		0		0	
84 Vaucluse	14		0		0		0	
sous-total	140	5,42%	4	10,53%	1	9,09%	2	16,67%
RHONE-ALPES								
01 Ain	18		0		0		0	
07 Ardèche	3		0		0		0	
26 Drôme	17		0		0		0	
38 Isère	62		1		0		0	
42 Loire	38		0		0		0	
69 Rhône	190		7		2		2	
73 Savoie	12		0		0		0	
74 Haute-Savoie	7		1		0		1	
sous-total	347	13,44%	9	23,68%	2	18,18%	3	25,00%
Total	2581		38		11		12	

Concours interne

1. Répartition par sexe

Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
------------	-------------	-------	----------

3. Répartition par diplôme

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
ES	Economique et social
L	Littéraire
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc ...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...
SI	Information, Communication
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc ...
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
STT	Sciences et Technologies Tertiaires

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. BAC3 = licence ou équivalent

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Rubrique non renseignée		170	28,24%	2	5,71%	0	0,00%	0	0,00%
BEPC		1		0		0		0	
BAC	DAEU	1		0		0		0	
	ES	2		1		0		0	
	L	7		0		0		0	
	STT	3		0		0		0	
	sous-total	13	2,16%	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%
BAC2	LA	9		0		0		0	
	SI	25		4		1		0	
	SJ	2		0		0		0	
	ST	2		0		0		0	
	sous-total	38	6,31%	4	11,43%	1	14,29%	0	0,00%
BAC3	LA	76		4		0		1	
	SH	36		1		0		0	
	SI	10		0		0		0	
	SJ	3		2		0		1	
	SN	2		0		0		0	
	ST	3		0		0		0	
	sous-total	130	21,59%	7	20,00%	0	0,00%	2	25,00%
BAC4	LA	62		3		1		0	
	SH	48		4		1		2	
	SI	35		4		1		0	
	SJ	12		1		1		0	
	SN	6		2		0		2	
	ST	4		0		0		0	
	sous-total	167	27,74%	14	40,00%	4	57,14%	4	50,00%
BAC5	LA	30		3		0		2	
	SH	17		1		0		0	
	SI	13		1		1		0	
	SJ	9		1		0		0	
	SN	2		0		0		0	
	ST	2		1		1		0	
	sous-total	73	12,13%	7	20,00%	2	28,57%	2	25,00%
BAC6	LA	6		0		0		0	
	SH	1		0		0		0	
	SI	2		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	
	sous-total	10	1,66%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		602		35		7		8	

4. Répartition par spécialité

Spécialité	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
LA	183	43,78%	10	31,25%	1	14,29%	3	37,50%
SH	102	24,40%	6	18,75%	1	14,29%	2	25,00%
SI	85	20,33%	9	28,13%	3	42,86%	0	0,00%

Types d'Ets	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
ADMI	23	3,82%	1	2,86%	1	14,29%	0	0,00%
BDP	4	0,66%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BGE	17	2,82%	1	2,86%	1	14,29%	0	0,00%
BM	53	8,80%	4	11,43%	1	14,29%	0	0,00%
BNF	136	22,59%	6	17,14%	0	0,00%	2	25,00%
BPI	10	1,66%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BU	289	48,01%	17	48,57%	3	42,86%	4	50,00%
DIV	45	7,48%	4	11,43%	1	14,29%	2	25,00%
UNIV	19	3,16%	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%
VPARIS	6	1,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	602		35		7		8	

7. Répartition par région et par département

Régions / Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
ALSACE								
67 Bas-Rhin	22		0		0		0	
68 Haut-Rhin	2		0		0		0	
sous-total	24	3,99%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AQUITAINE								
24 Dordogne	1		0		0		0	
33 Gironde	11		0		0		0	
64 Pyrénées-Atlantiques	1		1		1		0	
sous-total	13	2,16%	1	2,22%	1	14,29%	0	0,00%
ARMEES								
00 Armées	12		0		0		0	
sous-total	12	1,99%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE								
63 Puy-de-Dôme	8		1		0		0	
sous-total	8		1	2,22%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE								
14 Calvados	4		0		0		0	
61 Orne	1		0		0		0	
sous-total	5	0,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE								
21 Côte-d'Or	9		0		0		0	
58 Nièvre	1		0		0		0	
89 Yonne	1		0		0		0	
sous-total	11	1,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BRETAGNE								
29 Finistère	3		0		0		0	
35 Ille-et-Vilaine	6		0		0		0	
56 Morbihan	2		0		0		0	
sous-total	11	1,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CENTRE								
37 Indre-et-Loire	4		0		0		0	
45 Loiret	3		0		0		0	
sous-total	7	1,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CHAMPAGNE								
10 Aube	2		0		0		0	
51 Marne	6		1		0		1	
sous-total	8	1,33%	1	2,22%	0	0,00%	1	12,50%

Régions / Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
DOM				
97100 Guadeloupe	4	0	0	0
97200 Martinique	2	0	0	0
97300 Guyane	1	0	0	0
97400 Réunion	6	0	0	0
sous-total	13	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
TOM				
98700 TAHITI	2	0	0	0
98800 NOUMEA	2	0	0	0
sous-total	4	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
FRANCHE-COMTE				
25 Doubs	5	0	0	0
sous-total	5	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
HAUTE-NORMANDIE				
76 Seine-Maritime	8	1	1	0
sous-total	8	1 2,22%	1 14,29%	0 0,00%
ILE-DE-FRANCE				
75 Ville-de-Paris	241	12	3	3
77 Seine-et-Marne	9	1	0	0
78 Yvelines	3	1	0	1
91 Essonne	7	0	0	0
92 Hauts-de-Seine	21	2	0	0
93 Seine-Saint-Denis	11	1	0	0
94 Val-de-Marne	6	1	0	0
95 Val-d'Oise	8	1	0	0
sous-total	306	21 46,67%	3 42,86%	4 50,00%
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
30 Gard	3	0	0	0
34 Hérault	16	1	0	0
sous-total	19	1 2,22%	0 0,00%	0 0,00%
LIMOUSIN				
87 Haute-Vienne	2	0	0	0
sous-total	2	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
LORRAINE				
54 Meurthe-et-Moselle	4	0	0	0
57 Moselle	2	0	0	0
sous-total	6	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
MIDI-PYRENEES				
31 Haute-Garonne	17	0	0	0
46 Lot	1	0	0	0
65 Hautes-Pyrénées	1	0	0	0
sous-total	19	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
NORD				
59 Nord	17	0	0	0
62 Pas-de-Calais	5	1	0	0
sous-total	22	1 2,22%	0 0,00%	0 0,00%
PAYS-DE-LA-LOIRE				
44 Loire-Atlantique	6	0	0	0
49 Maine-et-Loire	5	0	0	0
sous-total	11	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%

Régions / Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
PICARDIE				
02 Aisne	1	0	0	0
60 Oise	1	0	0	0
80 Somme	1	0	0	0
sous-total	3	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%
POITOU-CHARENTES				
17 Charente-Maritime	2	1	0	1
86 Vienne	4	0	0	0
sous-total	6	1 2,22%	0 0,00%	1 12,50%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR				
04 Alpes-de-Hte-Provence	1	0	0	0
06 Alpes-Maritimes	1	0	0	0
13 Bouches-du-Rhône	14	1	0	0
83 Var	2	0	0	0
84 Vaucluse	6	0	0	0
sous-total	24	1 2,22%	0 0,00%	0 0,00%
RHONE-ALPES				
01 Ain	1	0	0	0
38 Isère	12	0	0	0
42 Loire	4	1	1	0
69 Rhône	36	7	1	2
73 Savoie	1	0	0	0
74 Haute-Savoie	1	0	0	0
sous-total	55	16 35,56%	2 28,57%	2 25,00%
Total	602	45	7	8

Concours externe

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Composition	2581	38	11	12
Présents	1368	38	11	12
Copies blanches	24	0	0	0
Moyenne	8,1	13,55	13,63	13,54
Note mini	0,001	10	10,5	11
Note maxi	16,5	16,5	16,5	15
Ecart-type	2,81	1,54	1,82	1,09
Notes éliminatoires	110	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Note de synthèse	2581	38	11	12
Présents	1502	38	11	12
Copies blanches	81	0	0	0
Moyenne	8,14	14,74	14,95	14,54
Note mini	0,001	12,5	12,5	13
Note maxi	17	17	17	16
Ecart-type	3,08	1,18	1,36	1,03
Notes éliminatoires	180	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Lettres & sc. Humaines	2179	33	10	8
Présents	1277	33	10	8
Copies blanches	75	0	0	0
Moyenne	8,05	14,94	15,2	15
Note mini	0,001	13	13,5	14
Note maxi	17	17	17	16
Ecart-type	3,15	1,1	1,17	0,87
Notes éliminatoires	167	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Sciences & techniques	220	3	0	3
Présents	139	3	0	3
Copies blanches	4	0	0	0
Moyenne	8,77	13,83	0	13,83
Note mini	2	13	0	13
Note maxi	15	14,5	0	14,5
Ecart-type	2,63	0,62	0	0,62
Notes éliminatoires	8	0	0	0

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Sciences juridiques	182	2	1	1
Présents	86	2	1	1
Copies blanches	2	0	0	0
Moyenne	8,29	12,75	12,5	13
Note mini	2	12,5	12,5	13
Note maxi	14,5	13	12,5	13
Ecart-type	2,68	0,25	0	0
Notes éliminatoires	5	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales d'admission

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	38	11	12
Présents	38	11	12
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	11,38	15,22	12,17
Note mini	4	14	10
Note maxi	17,5	17,5	14
Ecart-type	3,3	1,19	1,14
Notes éliminatoires	1	0	0

	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve de langue	38	11	12
Présents	38	11	12
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	11,26	12,32	10,54
Note mini	2	5	2
Note maxi	17,5	17,5	16,5
Ecart-type	3,91	4,3	4,31
Notes éliminatoires	1	0	2

	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais	33	9	10
Présents	33	9	10
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	10,71	11,5	9,7
Note mini	2	5	2
Note maxi	17,5	17,5	14,5
Ecart-type	3,86	4,35	4,18
Notes éliminatoires	3	0	2

	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol	3	2	1
Présents	3	2	1
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	15	16	13
Note mini	13	16	13
Note maxi	16	16	13
Ecart-type	1,41	0	0
Notes éliminatoires	0	0	0

	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien	2	0	1
Présents	2	0	1
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	14,75	0	16,5
Note mini	13	0	16,5
Note maxi	16,5	0	16,5
Ecart-type	1,75	0	0
Notes éliminatoires	0	0	0

Concours interne

1. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
Réponse à une question	602	35	7	8
Présents	456	35	7	8
Copies blanches	5	0	0	0
Moyenne	8,58	12,2	12,21	12,56
Note mini	0	8	9	10
Note maxi	16,5	16,5	14,5	15,5
Ecart-type	2,87	1,91	1,73	1,78
Notes éliminatoires	25	0	0	0

	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
Note de synthèse	602	35	7	8
Présents	471	35	7	8
Copies blanches	18	0	0	0
Moyenne	8,35	13,57	13,57	13,94
Note mini	2	10	11,5	10
Note maxi	17	17	16	17
Ecart-type	2,89	1,64	1,61	2,28
Notes éliminatoires	35	0	0	0

	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
Lettres & sc. Humaines	355	15	3	2
Présents	269	15	3	2
Copies blanches	15	0	0	0
Moyenne	8,22	13,2	13,33	11,25
Note mini	3	10	12	10
Note maxi	15,5	15,5	15	12,5
Ecart-type	2,83	1,6	1,25	1,25
Notes éliminatoires	22	0	0	0

	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
Sciences & Techniques	201	17	4	5
Présents	167	17	4	5
Copies blanches	3	0	0	0
Moyenne	8,43	13,82	13,75	14,8
Note mini	2	11,5	11,5	12
Note maxi	17	17	16	17
Ecart-type	3	1,73	1,82	1,96
Notes éliminatoires	10	0	0	0

	Recevables	Admissibles	Admis	Liste C.
Sciences juridiques	46	3	0	1
Présents	35	3	0	1
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,88	14	0	15
Note mini	4	13,5	0	15
Note maxi	15	15	0	15
Ecart-type	2,76	0,71	0	0
Notes éliminatoires	3	0	0	0

2. Statistiques à partir des épreuves orales

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	35	7	8
Présents	35	7	8
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	11,04	16,86	12,5
Note mini	4,5	15	9,5
Note maxi	19	19	15
Ecart-type	3,75	1,25	1,95

	Admissibles	Admis	Liste C.
Traduction	29	5	8
Présents	27	5	7
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	11,05	9,6	10,89
Note mini	2	6	4
Note maxi	17	14	16
Ecart-type	3,79	2,87	3,71

	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais	23	4	7
Présents	21	4	6
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	10,25	9,25	10,04
Note mini	2	6	4
Note maxi	17	14	14
Ecart-type	3,79	3,11	3,31

	Admissibles	Admis	Liste C.
Allemand	1	0	0
Présents	1	0	0
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	17	0	0
Note mini	17	0	0
Note maxi	17	0	0
Ecart-type	0	0	0

	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol	4	1	0
Présents	4	1	0
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	12,5	11	0
Note mini	11	11	0
Note maxi	14	11	0
Ecart-type	1,12	0	0

	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien	1	0	1
Présents	1	0	1
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	16	0	16
Note mini	16	0	16
Note maxi	16	0	16
Ecart-type	0	0	0

4 - Sujets des épreuves écrites d'admissibilité de 1992 à 2004

Attention, les modalités du concours externe et du concours interne changent à partir de la session 2006.

1. Composition

1.1 Concours externe

1992 – Dans la société actuelle, l'écrit vous semble-t-il être le vecteur privilégié de l'information et de la culture ? Quelles évolutions vous semblent prévisibles sur ce point ? Vous répondrez à ces questions en vous aidant de vos études et de vos goûts personnels, de votre connaissance et de votre expérience des bibliothèques.

1996 – La bibliothèque encyclopédique est-elle encore possible aujourd'hui ?

1998 – La bibliothèque lieu de mémoire est-elle une idée moderne ?

2000 – Jusqu'à quel point peut-il y avoir un marketing des activités culturelles ?

2002 – «-Il faut absolument remiser les tirades sur le bibliothécaire impassible, neutre, qui ne choisit pas. Il ne fait que ça choisir, et il faut qu'il le fasse et avec le souci d'une vraie responsabilité.-» En vous appuyant sur la connaissance que vous avez des bibliothèques et des moyens de diffusion actuels, expliquez et discutez cette affirmation du bibliothécaire Eugène Morel (1869-1934).

2004 – Quelles sont les chances et quels risques présentent selon vous les évolutions récentes de l'édition ?

1.2 Concours interne

1992 – Pas de concours interne non exceptionnel.

1996 – Face à l'émiettement du savoir en spécialisations multiples et à la profusion d'informations dans les médias les plus variés, reste-t-il un avenir et un sens pour ce qu'on appelle la culture générale ?

1998 – Existe-t-il, de la création à la lecture, une chaîne dont tous les acteurs seraient solidaires ?

2000 – Quels sont les fondements, les évolutions récentes et l'avenir des services publics de l'information ?

2002 – Le terme de gratuité appliqué au monde des bibliothèques vous paraît-il aujourd'hui pertinent ?

2004 – « Je veux mes livres vite, je veux pouvoir rester à ma place, avoir les périodiques, les journaux, tous les livres à ma place dans un temps record ». Ainsi s'exprimait en 1989 Élisabeth Badinter, questionnée sur les services attendus de la future Bibliothèque nationale de France. Selon vous, comment les bibliothèques de divers types peuvent-elles se situer par rapport à cette exigence ?

2. Note de synthèse (concours externe)

2.1 Lettres et sciences humaines et sociales

1992 – La drogue

1996 – Le marché de l'art en France

1998 – La justice en France

2000 – L'exception culturelle

2002 – Le droit d'association

2004 – Les langues et cultures régionales

2.2 Sciences et techniques

1992 – L'immunologie : problèmes actuels

1996 – La douleur

1998 – Le développement durable

2000 – Les xéno greffes

2002 – La propriété industrielle et le droit à la santé

2004 – Les vols habités dans l'espace

5 - Sujets des épreuves écrites d'admissibilité – session 2006

1. Composition. Concours externe

Durée de l'épreuve : 3 heures, coefficient 2

Le tourisme est-il un atout ou un risque pour la culture ?

2. Réponse à une question relative à la gestion des bibliothèques. Concours interne

Durée de l'épreuve : 2 heures, coefficient 2

**Dans le cadre de la politique de mise en valeur de votre bibliothèque, comment envisageriez-vous la mise en place d'un plan de formation des usagers ?
Vous vous appuyerez sur le type d'établissement de votre choix.**

2.1 Note de synthèse. Concours externe et interne

Durée : 3 heures ; coefficient 3

Lettres et sciences humaines et sociales

Rédigez une note de synthèse à partir du dossier suivant, constitué de documents portant sur les lettres et les sciences humaines et sociales (4 pages maximum).

Document 1 : Hersant, Yves. « Critique de l'Euroculture » in *Quelle identité pour l'Europe : le multiculturalisme à l'épreuve*, sous la direction de Riva Kastoryano, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p.81-86, 90-94. (8 pages).

Document 2 : Veil, Simone (Présidente du parlement européen). « La communauté et l'identité européenne », *Discours, Florence, 27 novembre 1980*. (3 pages).

Document 3 : « L'Europe et la culture ». Résumé du rapport d'information n°213 (2000-2001) de M. Maurice Blin, sénateur. Extrait du site <<http://www.senat.fr>>. (3 pages).

Document 4 : Mazzini, Giuseppe. « Una letteratura europea », 1829, traduit de l'italien par Yves Hersant, in *Europes. De l'Antiquité au XXe siècle : Anthologie critique et commentée*, Paris, Robert Laffont, 2000, p. 144-146. (2 pages).

Document 5 : Chabod, Federico. « Histoire de l'idée d'Europe » in *Europes. De l'Antiquité au XXe siècle : Anthologie critique et commentée*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.305-308. (1 page).

Document 6 : Lasnier, Jean-François. « Référendum : oui ou non pour la culture ? », *Beaux-Arts*, mai 2005, p. 106-107. (2 pages).

Document

Document 7 : Flouquet, Sophie. « Capitales européennes de la culture : Label culturel ou politique ? », *Le Journal des Arts*, n° 214, du 29 avril au 12 mai 2005, p.5. (1 page).

Document 8 : Klačic, Dragan. Propos recueillis par Anne-Marie Autissier. « Les conséquences culturelles de l'élargissement », *Culture Europe international*, n°44, printemps 2005, p.6-7. (2 pages).

Document 9 : Daniel, Jean. « Quelle culture pour l'Europe ? », *Le Monde*, 31 août 1998, p.1 (3 pages).

Sciences et techniques

Rédigez une note de synthèse à partir du dossier suivant, constitué de documents portant sur les sciences et techniques (4 pages maximum).

Document 1 : Sciama, Yves. « Santé : une mobilisation sur tous les fronts », *Science et Vie*, 2003, n°1035, p. 72-77. (6 pages).

Document 2 : Daniello, Olivier. « Un carburant à base d'huile d'algue ». *Biofutur*, 2005, n°255, p. 33-36.(4 pages).

Document 3 : Dessus Benjamin. « L'alibi politique des utopies technologiques ». *Le Monde diplomatique* [en ligne]. Janvier 2005, Disponible sur <<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/DESSUS/11800>> (4 pages).

Document 4 : Schmidt, Gavin. « La fulgurante ascension du méthane ». *La Recherche*, 2004, n°378, p. 48-53. (6 pages).

Document 5 : Pélouas, Anne. « Le réchauffement climatique bouleverse le quotidien des Inuits ». *Le Monde*, 16 novembre 2005, p. 7. (2 pages).

Document 6 : Kandel, Robert. « Réchauffement climatique » [en ligne]. *Encyclopædia Universalis*, 2005, Disponible sur : <<http://www.universalis-edu.com/corpus2.php?mots=changement%20climatique&start=&napp=&nref=SC00039&optimode=&=>>> (3pages).

Sciences juridiques, économiques et politiques

Rédigez une note de synthèse à partir du dossier suivant, constitué de documents portant sur les sciences juridiques, économiques et politiques (4 pages maximum).

Document1 : Circulaire du 26 août 2003, relative à la maîtrise de l'inflation normative et à l'amélioration de la qualité de la réglementation. *Journal officiel de la République française*, n°199, 29 août 2003, p. 14720.[en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PRMX0306838X>> (1 page).

Document 2 : « De la sécurité juridique ». *Rapport public 1991*, La Documentation Française, Etudes et documents du Conseil d'Etat, n°43, 1992, p. 15-23. (5 pages).

Document 3 : Zarka, Jean-Claude. « A propos de l'inflation législative », *Recueil Dalloz*, Paris, Dalloz, 2005, p.660. (4 pages).

Document 4 : Bredin, Jean-Marie. « Les maladies du droit ». *Revue de jurisprudence commerciale*, n°3 ; mai 2005, p. 221-227. (4 pages).

Document 5 : Mathieu Bertrand. « Un diagnostic : le déclin de la loi ». *La loi*, 2^e édition, Paris, Dalloz, 2004, p. 75-82. (4 pages).

Document 6 : Virot, Pascal. « La surcharge législative, un mal qui gagne l'Europe ». *Libération*, 18 janvier 2005, p. 8. (1 page).

Document 7 : Molfessis, Nicolas. « Le code n'est plus l'alpha et l'oméga du droit français », *Les Echos*, 8 mars 2004, p. 11. (1 page).

Document 8 : Lochman, Sabine ; De Senneville, Valérie. « Trop de lois génère l'insécurité juridique ». *Les Echos*, 17 octobre 2003, p. 4. (1 page).

6 - Quelques sujets des épreuves orales d'admission – session 2006

1. Conversation avec le jury. Concours externe et interne

Préparation : 30 minutes ; commentaire : 10 minutes ; conversation : 20 minutes ; coefficient : 4.

Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales.

Ludovic Blecher, « Violences ». *Libération*, 23 mai 2006.

« Google, recherche de livres », *Archimag*, juin 2006.

Anne Hidalgo/Christophe Girard, « Coup dur pour la création ». *Le Monde*, Débats, 27 décembre 2005, p. 15.

Robert Maggiori et Jean-Baptiste Marongiu, « Carton rouge ». *Libération*, 8 juin 2006.

« Biotechnologies et bioéthique », *Les droits de l'Homme à l'aube du XXI^e siècle, 1948-1998*. La Documentation française, 1998, p. 24-25.

« Les pôles de compétitivité ». *Futuribles*, juin 2006, n 320.

Rafaële Rivais, « Les Vingt-Cinq autorisent les régies pour le transport public local ». *Le Monde*, 11 juin 2006.

Philippe Saltel, « Collaborer autrement : Des enjeux nouveaux pour les bibliothèques universitaires », *BBF*, 2003, n° 1, p. 35-37 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 29 janvier 2007

Michel Serres, « Comprendre l'impact des nouvelles technologies ». *Nouvelles technologies et virtuel*, HEC atelier de réflexion philosophique, 5 mars 2002.

Nicolas Vulser, « Diversité culturelle : un manifeste pour une autre mondialisation ». *Le Monde*, 21 octobre 2005, p. 1.

2. Langue. Concours externe et interne

Préparation : 30 minutes ; traduction : 10 minutes ; conversation : 20 minutes ; coefficient : 1

Épreuve orale de langue comportant la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé en langue vivante étrangère (anglais, allemand espagnol, italien, portugais ou russe, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription), suivi d'un échange dans la même langue avec le jury à partir de questions posées par celui-ci portant sur ledit texte.

Cette épreuve est facultative pour le concours interne.

2.1 Anglais

Victor Keegan, « Why keep downloads on the down-low ». *The Guardian*, 13th June 2006.

Matthew Cooper, « Discerning the Primary Colors ». *Time magazine*, 06th June 2006.

Richard Lambert, « Six steps to revitalise Europe's higher education », *Financial Times*, 5th June 2006.

Holly Watt, Robert Winnett, « £50,000 to get a book on recommended list », *The Sunday Times*, 28th May 2006.

2.2 Allemand

Peter Richter, « Blühende Landschaften, eine Heimatkunde ». *Goldmann*, 2004.

2.3 Espagnol

Juan G. Bedoya, « La marcha por la buena muerte ». *El País*, 14 de mayo de 2006.

2.4 Italien

Umberto Eco, « Chi ha difeso il prestigio nazionale ». *L'Espresso*, 27 aprile 2006.

7 - Liste des adresses utiles

8 - Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

– Sous-direction du recrutement

Bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF

DGRH 5

35, rue de Châteaudun – 75346 Paris Cedex 09

T. : 01 55 55 10 20 – F. : 01 55 55 22 90

– Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau des personnels des bibliothèques et des musées

DGRH C2-3

142, rue du Bac – 75007 Paris

T. : 01 55 55 01 51 – F. : 01 55 55 01 69

enssib. école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

– Service des concours

17-21 bd du 11 Novembre 1918

69623 Villeurbanne Cedex

T. : 04 72 44 75 90 – F. : 04 72 44 75 91

9 - Inspection générale des bibliothèques

1, rue Descartes – 75231 Paris Cedex 05

T. : 01 55 55 25 39 – F. : 01 55 55 05 69

Liste des abréviations et sigles utilisés

BNF : Bibliothèque nationale de France

BU : Bibliothèque universitaire

CSB : Conseil supérieur des bibliothèques

DGRH : Direction générale des ressources humaines

DOM-TOM : Départements et territoires d'outre-mer

Enssib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

FPE : Fonction publique d'État

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

JO : *Journal officiel*

LC : Liste complémentaire

LP : Liste principale

nc : Non comptabilisé

Urfist : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique